



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2023 - 63

TARIF SERVICE D'AIDE A L'ARCHIVAGE 2024

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 30 novembre à 09 Heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 20

Quorum : **16**

Date de convocation : 23 novembre 2023

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie - Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert - Maire de Ladon
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick - Maire de Neuville aux Bois
- Madame MELZASSARD Corinne - Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur MESAS Jacques - Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël - Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur RIVIERE William - Maire de la Neuville sur Essonne
- Monsieur LARCHERON Gérard - Président de la CDC des Quatre Vallées
- Madame FLEURY Line - Vice-Présidente du Conseil Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------------|---|---------------------------|
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Madame FLEURY Line |
| - Madame AUVRAY Chantal | à | Monsieur BRICHARD Gérard |
| - Monsieur NIEUVIARTS Hervé | à | Monsieur TURPIN Joël |
| - Monsieur CHOUIN Stéphane | à | Madame DESNOUES Véronique |
| - Monsieur LACROIX Bruno | à | Monsieur LARCHERON Gérard |
| - Monsieur JACQUET David | à | Madame MELZASSARD Corinne |
| - Madame GAY Catherine | à | Monsieur HARDOUIN Patrick |

Etaient absents et excusés :

Monsieur DEMAUMONT Franck - Madame LEVY Véronique - Monsieur CAMMAL Francis
Monsieur GABELLE Jean-Pierre

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, et

Monsieur Jean-Michel PELLÉ, Vice-Président expose qu'après enquête auprès des collectivités et établissements publics du Loiret, le Conseil d'Administration s'est prononcé lors de sa séance du 25 juin 2019 en faveur de la création d'un service d'aide à l'archivage. Les tarifs retenus ont été fixés comme suit :

Diagnostic : 40 euros de l'heure. Cette prestation ne sera pas facturée si la collectivité retient au moins une des missions proposées dans le diagnostic.

Mission : 280 euros la journée. Le nombre de journées détaillé est identifié dans le devis par type de mission. La collectivité a ainsi la possibilité de prendre tout ou partie de la mission. Une collectivité refusant la prestation doit s'acquitter de la facture correspondant au diagnostic.

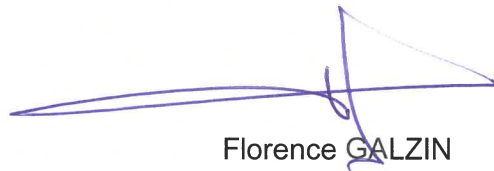
Il est proposé de maintenir ces tarifs pour l'année 2024.

Approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

ORLÉANS, le 07 décembre 2023

La Présidente



Florence GALZIN